

MISSION PERMANENTE DE TUNISIE

AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN SUISSE

البعثة الدائمة للجمهورية التونسية
 لدى مكتب الأمم المتحدة
 والمنظمات الدولية بسويسرا

N° 0426

La Mission Permanente de Tunisie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des Organisations Internationales en Suisse présente ses compliments au Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme et se référant à sa note verbale du 18 juin 2012, relative à la mise en œuvre de la Résolution 19/37 du Conseil des Droits de l'Homme, a l'honneur de lui faire parvenir, ci-joint, la contribution de la Tunisie à l'étude sur le droit qu'a tout enfant de jouir du meilleur état de santé possible.

La Mission Permanente de Tunisie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des Organisations Internationales en Suisse saisit cette occasion pour renouveler au Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme l'assurance de sa très haute considération.



Genève, le 13 septembre 2012

Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme
Palais des Nations
1201 Genève

OHCHR REGISTRY

13 SEP 2012

Recipients: *Tram. Curlew RRDD*



Les données de la Direction de la Médecine Scolaire et Universitaire concernant l'étude du HCDH sur le droit à la santé des enfants

Les informations de la direction de la médecine scolaire et universitaire relatives à cette étude sont :

1- les problèmes prioritaires de santé liés aux enfants auxquelles notre pays est confronté sont en rapport avec :

- * les maladies infectieuses et transmissibles
- * les affections chroniques, les problèmes bucco-dentaires
- * les déficits sensoriels
- * les troubles spécifiques d'apprentissage
- * l'intégration des handicapés dans les écoles normales
- * les conduites addictives en milieu scolaire
- * les troubles en rapport avec la santé mentale

2- Toutes les activités de la médecine scolaire et universitaire sont gérées par des circulaires :

- La vaccination : tous les enfants scolarisés bénéficient de la vaccination au sein des structures éducatives selon un calendrier vaccinal et une circulaire accompagnant toute mise à jour de ce calendrier.
- Les visites médicales systématiques et périodiques pour les classes dites à visite obligatoire (circulaire N°112/96).
- La surveillance de l'hygiène et de la sécurité des établissements d'enseignement, d'hébergement et de restauration de tous les niveaux éducatifs (circulaire N°76/94)
- L'Education pour la santé : est développée selon trois axes principaux :
 - L'intégration aux cursus scolaires (manuels scolaires) en collaboration avec le ministère de l'éducation.
 - Les séances organisées à l'occasion des visites des équipes de terrain sur des thèmes permanents prévus par le calendrier officiel des principales activités de médecine scolaire et universitaire (circulaire N°112/96).
 - La célébration annuelle des journées nationales, maghrébines et mondiales dont certaines sont spécifiques au milieu scolaire (une par niveau d'étude : journée de santé préscolaire, semaine maghrébine de santé scolaire, journée des clubs de santé et journée de santé universitaire).

3- La médecine scolaire et universitaire en Tunisie fait partie intégrante des soins de santé de base et est du ressort du ministère de santé.

Elle est à vocation presque exclusivement préventive.

Elle est dispensée gratuitement dans tous les établissements d'enseignement public et privé des quatre niveaux d'instruction (préscolaire, primaire, secondaire et universitaire)

Ses prestations consistent essentiellement en la vaccination et les visites médicales systématiques et périodiques. Toutes les affections dépistées en milieu scolaire font l'objet d'une référence vers des explorations ou soins spécialisés.

La gratuité concerne aussi :

- les soins buccodentaires
- l'octroi de lunettes optiques pour les élèves nécessiteux présentant des troubles de la réfraction.

4- La santé scolaire et universitaire s'appuie sur des programmes nationaux spécifiques :

- **Le programme national de dépistage et de prise en charge des troubles de réfraction :** près de 5000 paires de lunettes sont distribuées chaque année aux élèves nécessiteux.
- **Le programme national de santé buccodentaire** il comporte le dépistage et la prise en charge gratuite des caries dentaires et autres affections buccodentaires.
- **Le programme national de santé des adolescents :** axé essentiellement sur trois composantes : santé physique, santé mentale et santé reproductive.
- **Le programme de santé mentale en milieu scolaire :** basé sur les cellules et bureaux d'écoute et les consultations de psychologie et de psychiatrie au niveau du centre national et des centres régionaux de médecine scolaire et universitaire.
- **Le programme d'action sociale en milieu scolaire :** il s'agit d'un programme piloté par les ministères des affaires sociales, de l'éducation et de la santé dont l'objectif essentiel est de lutter contre l'échec et /ou l'abandon scolaire.
- **Programme d'intégration scolaire des enfants porteurs d'handicap :** dont l'objectif est d'intégrer progressivement des enfants porteurs d'handicap dans les écoles ordinaires et d'assurer leurs suivi avec l'aide des différents intervenants en milieu scolaire.

5- Les écoles participent à la promotion du droit des enfants à la santé à travers l'intégration de différents thèmes relatifs à la santé de l'enfant dans le cursus scolaire. En effet, plusieurs thèmes tels que : hygiène corporelle et vestimentaire, hygiène buccodentaire, prévention des différentes infections et maladies, alimentation saine et comportements sanitaires sains font partie des programmes prévus pour certaines matières (sciences de la vie et de la terre, éducation religieuse et éducation civique).

Par ailleurs, la direction de la médecine scolaire et universitaire participe activement au fonctionnement des clubs de santé créés au sein des établissements éducatifs traitant des thèmes en rapport avec la santé de l'enfant et du jeune scolarisé.

6- le principal obstacle : le manque des moyens humains et financiers pour améliorer les services de santé scolaire (généralisation des centres de médecine scolaire et universitaire dans toutes les régions, ...)